

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



5^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations 2 0 0 9 - 2 0 1 4

Direction générale de l'enseignement
et de la recherche

Sommaire

Introduction	3
1- Le choix de la qualité	5
1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux.....	7
1.2- Le développement des parcours promotionnels	9
1.3- Le développement d'une action éducatrice globale	11
1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale	12
1.5- La généralisation des outils de suivi des jeunes.....	13
1.6- Accompagnement du changement	14
2 - La nécessité de l'innovation	15
2.1- L'innovation scientifique et technique	17
2.2- L'innovation pédagogique	17
2.3- L'innovation sociale	19
3 - L'adaptation du pilotage	21
3.1- Une offre de formation équilibrée.....	23
3.2- La synergie et l'autonomie des établissements	23
3.3- Un dialogue régional renforcé pour un pilotage légitimé.....	24
3.4- Une priorité à l'évaluation.....	25
Conclusion.....	27
Annexe	29
Siglier	33

Introduction

L'intérêt de structurer un enseignement agricole dans une vision prospective est ancien ; il s'est constitué comme un dispositif complet de formation professionnelle organisé sous la responsabilité de l'État à travers le décret du 3 octobre 1848. Au moment de la mutation de l'agriculture traduite par la loi d'orientation agricole de 1960, de nouvelles attentes se sont exprimées, et, par les lois de juillet et décembre 1984, les structures et les modes de fonctionnement de l'enseignement agricole moderne ont été établis.

Le code rural situe l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics en tant que composante du service public d'éducation, relevant du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés dont l'association ou l'organisme responsable a passé contrat avec l'État participent au service public d'éducation et de formation. Il décrit les champs de l'enseignement agricole de la quatrième à l'enseignement supérieur inclus et les métiers auxquels il prépare (Cf. annexe : l'enseignement agricole en chiffres).

L'identité de l'enseignement agricole s'est construite autour de la complexité du vivant et de l'approche globale, et se fonde sur les cinq missions qui lui sont assignées : missions de formation, générale, technologique et professionnelle initiale et continue, d'animation et de développement des territoires, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes (insertion sociale et professionnelle des adultes), de développement, expérimentation et recherche appliquée, de coopération internationale.

L'enseignement agricole est piloté par une dynamique de projet aux niveaux local, régional et national : projet pédagogique, projet d'établissement, projet régional de l'enseignement agricole, en interaction avec le schéma prévisionnel national des formations. Cette dynamique associe les partenaires de l'enseignement agricole au travers des conseils d'administration, des CREA et du CNEA : État, Régions, représentants des établissements publics et privés, représentants des organisations représentatives des personnels, organisations représentatives des parents d'élèves, organisations professionnelles et syndicats représentatifs des employeurs, des exploitants et des salariés agricoles.

Si le premier schéma s'était positionné comme un cadre général pour le développement des établissements et une référence pour l'examen et les décisions d'ouverture et fermeture de classes, la mise en œuvre de la déconcentration d'une part, le sentiment d'inquiétude partagé par l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole et mis en évidence par le rapport "L'enseignement agricole à la croisée des chemins" d'autre part, imposent que le 5ème schéma fonde d'une autre manière sa légitimité et sa crédibilité.

Le 5ème schéma doit définir des orientations pour ancrer l'enseignement agricole dans les différents mouvements de fond qui affectent le monde de l'éducation et de la formation professionnelle tout autant que les activités économiques et la société, ou le rôle et les modes de fonctionnement de l'État.

Ainsi en est-il de la prise en compte du concept adopté lors du Conseil européen de Lisbonne sur la "société de la connaissance", ou du développement d'une nouvelle forme d'autonomie des établissements d'enseignement en lien avec un renforcement de l'évaluation, l'émergence des préoccupations en matière de sécurité alimentaire et de développement durable, les effets de la décentralisation et de la révision générale des politiques publiques, l'évolution sociologique du public accueilli dans les établissements et du renouvellement massif des enseignants...

Consolider les marques de son identité, assurer la cohérence d'un ensemble de structures riches de leur diversité, projeter l'enseignement agricole dans la modernité, tels sont les objectifs du schéma 2009-2014 qui appelle les acteurs de l'enseignement agricole à participer dans le cadre des projets régionaux de l'enseignement agricole et des projets d'établissement à une œuvre co-construite.

Le texte s'articule autour de 3 axes :

- le choix de la qualité
- la nécessité de l'innovation
- l'adaptation du pilotage.

1- Le choix de la qualité

En réponse à la diversité des populations, l'enseignement agricole construit des dispositifs pour favoriser la réussite de tous quels que soient leurs origines, leurs niveaux ou leurs parcours et leur permettre d'obtenir une qualification ou un diplôme. Réaffirmer le choix de la qualité, c'est aussi donner la priorité à l'accueil, à la promotion et à l'insertion.

1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux

Pour la voie professionnelle, l'enseignement agricole poursuit les objectifs suivants : augmentation du nombre de jeunes possédant un diplôme de niveau IV, limitation des sorties sans qualification par la mise en place d'un accompagnement spécifique et possibilité d'obtenir un baccalauréat professionnel en trois ans après une classe de troisième. La rentrée scolaire 2009, première année d'application du 5ème SPNF, est le début de la mise en œuvre dans les établissements de la réforme de la voie professionnelle : le cadre réglementaire est fixé, il s'agit de l'appliquer pour atteindre les objectifs initiaux de la réforme. Le choix d'une formation professionnelle ambitieuse qui vise à former des jeunes citoyens, professionnels de qualité, est inscrit dans les textes. Il faut le traduire en acte. Dès la mise en place de la réforme, en réponse aux attentes de réussite et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'enseignement agricole propose à chacun de ceux qu'il accueille l'obtention d'une qualification et d'une certification reconnue. Cet engagement s'applique à tous les jeunes inscrits dans les secondes professionnelles déployées dès septembre 2009 dans les établissements ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
favoriser la réussite dans
la voie professionnelle par
l'accroissement de la part
de l'individualisation
des parcours

Dans le respect de ses spécificités (modules spécifiques pluridisciplinaires en seconde et en bac S, baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), l'enseignement agricole participe aux objectifs assignés à la réforme de la voie générale et technologique : assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée, permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation, garantir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et rechercher de nouveaux espaces d'autonomie pour les établissements. Ainsi, les établissements de l'enseignement agricole sont engagés, comme ceux de l'éducation nationale, à mettre en œuvre la réforme du lycée ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
favoriser la réussite
dans la voie générale
et technologique par
l'accroissement de la part
de l'individualisation
des parcours

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche engage les différents États membres à articuler leurs offres de formation autour d'un cadre commun, cadencé en L-M-D, dans une logique de lisibilité, de réactivité et de mobilité. Le renforcement de l'attractivité des BTSA passe par cette adhésion aux principes de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ainsi, la stratégie visant à inscrire les BTSA dans le schéma L-M-D doit se caractériser par trois aspects complémentaires :

- l'application des outils de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (modules d'enseignement, crédits ECTS, crédits ECVET, supplément au diplôme...);
- le développement d'une offre de parcours de formations post-baccalauréat, aménageant des passerelles entre des formations s'articulant sur un schéma L-M-D ;
- la garantie de qualité d'un diplôme national ●

● Objectif :
au niveau national,
positionner les BTSA dans
l'enseignement supérieur
européen

● Objectif :
au niveau national
simplifier l'offre de formation
et préserver l'initiative locale

● Objectif :
dans chaque établissement
développer l'initiative locale
dans une cohérence
régionale

L'enseignement agricole s'inscrit dans la perspective de la société de la connaissance établie par le Conseil européen de Lisbonne. Il place résolument ses formations dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Ainsi le contenu des formations initiales est conçu comme un socle permettant de s'insérer dans des continuités prolongées, que ce soit dans le cadre de la formation continuée ou de la validation des acquis de l'expérience. L'enseignement agricole doit concourir à l'accès de jeunes non issus du milieu agricole vers l'installation ou le salariat dans le secteur de la production. Il doit aussi prendre en compte l'évolution sociologique du public qu'il accueille. Son offre de formation est donc rendue lisible au regard de celle du système éducatif national. Pour répondre à ces exigences dans le cadre de la rénovation des référentiels et en concertation avec les branches professionnelles, l'éventail des spécialités est réduit. Cette réduction concerne particulièrement le BEPA dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle mais également le BTSA qui s'inscrit dans l'accès au niveau licence.

L'enseignement agricole ancre ses formations dans les territoires à travers l'exercice de ses missions et la conduite de projets. Il met les compétences de ses équipes ou les travaux des jeunes à disposition des acteurs économiques et sociaux pour conduire l'analyse de situations particulières et porter sa contribution par la formation à la résolution de problématiques locales transposables à d'autres situations. L'augmentation de la part des heures mises à disposition des équipes pédagogiques pour des modules correspondant aux besoins des jeunes et des territoires est intégrée dans la construction des référentiels. L'exploitation ou l'atelier technologique peut constituer un support pour la mise au point de ces modules. Sur la base de l'analyse des besoins des territoires et des professionnels, l'élaboration de ces modules se fait au sein de l'équipe pédagogique. Ils sont présentés dans les instances de l'établissement (ou au personnel en l'absence d'instances) et font l'objet d'une délibération en conseil d'administration. Le DRAAF, autorité académique, habilite les modules pour assurer sa conformité avec le référentiel du diplôme. Il recense ainsi à chaque rentrée scolaire, l'ensemble des modules offerts dans sa région ●

● Objectif :
au niveau national,
inscrire le développement
durable dans les référentiels

L'extension de l'agriculture à l'alimentation et à la sécurité sanitaire, de la production aux activités agricoles, de l'espace de production au territoire, assigne à l'enseignement agricole une place particulière dans les politiques publiques conduites par le ministère chargé de l'agriculture. La rénovation des référentiels de diplôme doit intégrer ces évolutions inscrites dans une politique de développement durable pour nourrir un nouveau projet éducatif et professionnel pour les élèves, apprentis et stagiaires. L'enseignement agricole pose le développement durable comme cadre à l'écriture des référentiels. Cet objectif imprègne chaque diplôme et correspond à une véritable éducation. A travers la formation continue des personnels une culture de la durabilité sur les thématiques pluridisciplinaires doit s'instaurer ●

La prise en compte de la mission d'insertion assignée à l'enseignement agricole impose de développer une vision prospective des métiers. Les données prospectives actuellement disponibles conduisent à augmenter la part des jeunes à recruter avec un niveau de formation supérieur au bac. Elles déterminent que les créations d'emploi porteront en particulier sur les domaines du commerce et des services aux particuliers. Pour répondre aux besoins des exploitants qui associent des activités commerciales, tertiaires en milieu rural autant que de production, le ministère chargé de l'agriculture explore les possibilités de biculturalisation avec les autres ministères. La DGER entreprend une démarche d'analyse prospective des métiers en relation avec les partenaires ministériels du Grenelle de l'environnement (développement des emplois verts) et les organisations professionnelles. La DGER soutient, au travers de l'animation nationale du réseau des DRIF, les activités d'ingénierie de formation développées au niveau régional en vue d'une prise en compte dans le cadre des rénovations des besoins exprimés dans les territoires ●

- Objectifs :
aux niveaux national
et régional
développer l'analyse
prospective des métiers

1.2- Le développement des parcours promotionnels

L'enseignement agricole accueille les jeunes dès la classe de 4ème. Il a pour ambition d'assurer à chaque élève une réelle insertion scolaire et d'offrir, à chaque palier d'orientation, une possibilité de parcours promotionnel. Les classes de 4ème et de 3ème contribuent de manière spécifique à la mission d'insertion scolaire par les activités de travaux pratiques, de pluridisciplinarité et de soutien qu'elles offrent aux élèves qu'elles accueillent.

Chaque jeune pourra accéder à une insertion professionnelle immédiate, mais aussi prolonger un parcours de formation par une poursuite d'études courte ou longue, immédiate ou différée. Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et des voies générale et technologique, de nouvelles passerelles sont construites et la double finalité des formations et des diplômes est réaffirmée. Parallèlement, pour développer les parcours de réussite, l'enseignement agricole renforce au sein des établissements les fonctions d'information, d'orientation, de positionnement et d'accompagnement ●

- Objectif :
au niveau national,
développer les passerelles
et mobiliser le système
national d'appui pour
accompagner
les établissements

- Objectif :
dans chaque établissement,
professionnaliser
les fonctions d'information,
d'orientation, de positionnement
et d'accompagnement

● Objectif :
au niveau national
développer l'accès
des élèves et étudiants
de l'enseignement technique
agricole à l'enseignement
supérieur agricole

Le dispositif de formation du ministère de l'agriculture et de la pêche comprend des établissements d'enseignement technique agricole et des grandes écoles (vétérinaires, d'agronomie, d'alimentation et du paysage). La continuité institutionnelle et pédagogique et les synergies entre ces deux composantes doivent être développées. Peu d'étudiants issus de l'enseignement technique agricole poursuivent leurs études dans les grandes écoles du ministère de l'agriculture. Une analyse des voies actuelles d'accès à l'enseignement supérieur agricole est conduite, en vue notamment de consolider les passerelles. Dans le cadre de la diversification du recrutement des grandes écoles françaises, des évolutions sont apportées aux modes de recrutement pour lever les freins et développer quantitativement l'accès des diplômés de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur long.

Les initiatives de l'enseignement supérieur qui créent une voie par apprentissage tout particulièrement adaptée à l'accueil d'étudiants ayant un BTSA sont à encourager. Leur suivi est mis en place en vue d'adapter de nouveaux parcours. Pour participer à cette dynamique d'un accès accru des étudiants de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur, des actions doivent être mises en œuvre pour aider et accompagner les jeunes dans leur projet de formation : dispositif d'orientation active, programme de tutorat... ●

● Objectif :
au niveau régional
utiliser la complémentarité
des établissements

Enfin, dans le cadre du développement des parcours promotionnels, respecter l'autonomie de chaque apprenant dans l'ensemble de ses modalités d'apprentissage et l'accompagner dans la construction de son projet de formation et d'insertion supposent que l'établissement combine différentes possibilités : formation scolaire en mode classe, soutien en groupes restreints, apprentissage en milieu professionnel, dont l'exploitation agricole ou l'atelier technologique de l'établissement, autoformation dans les centres de ressources, prise en compte des acquis liés à une expérience professionnelle...

● Objectif :
dans chaque établissement
utiliser la complémentarité
des centres

La construction d'une telle offre est un élément constitutif du projet d'établissement qui doit ainsi associer l'ensemble de ses centres constitutifs. L'animation pédagogique, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, doit permettre de favoriser les échanges de pratiques entre enseignants et formateurs, voire de conduire des groupes de formation associant, pour des séquences définies, élèves et apprentis. Cette dernière thématique fait l'objet, pendant la durée du 5ème SPNF, d'un suivi par l'inspection de l'enseignement agricole ●

1.3- Le développement d'une action éducatrice globale

L'enseignement agricole, qui accueille plus de la moitié de ses élèves en internat (56,5% en 2008), bénéficie d'une longue expérience dans la prise en compte d'une action éducatrice globale. Il a intégré à l'ensemble de ses formations un enseignement socioculturel incluant une part d'animation. Ces éléments fondamentaux de la culture de l'enseignement agricole sont valorisés dans la généralisation de projets de vie scolaire et de vie des établissements. Leur construction associe l'ensemble de la communauté éducative (personnel de l'établissement et familles), les jeunes et stagiaires en formation et participe au partage d'une démarche citoyenne. Ce projet prévoit les modalités de participation de chaque établissement à l'atteinte des objectifs de la convention de développement de l'éducation artistique et culturelle. Les projets de vie scolaire et de vie des établissements sont intégrés aux projets d'établissement au fil de leurs renouvellements. Cette action globale n'a de sens qu'intégrée à un projet territorial d'établissement conçu et conduit avec l'ensemble des acteurs du monde rural ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
généraliser les projets
de vie scolaire et de vie
des établissements

Dans le cadre de la politique de prévention, la DGER a conclu un contrat cadre avec la direction générale de la santé qui constitue une référence pour le développement des actions en matière de promotion des comportements favorables à la santé, prévention des conduites à risque, éducation à la sexualité, prévention de la souffrance psychique, lutte contre les discriminations, intégration des jeunes souffrant de maladies ou de handicaps, prévention des violences en milieu scolaire et repérage et suivi des troubles des apprentissages. Ce contrat permet de renforcer et de suivre les actions entreprises dans les établissements et au niveau régional. Les actions de prévention sur la sécurité au travail seront améliorées ●

● Objectif :
dans chaque établissement,
développer les actions
de prévention et de lutte
contre les discriminations

● Objectif :
au niveau national,
accueillir et diplômer
les personnes en situation
de handicap

1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale

La construction d'une Europe des citoyens et la prise en compte des problèmes alimentaires de la planète imposent "d'apprendre le monde avec les autres".

● Objectif :
dans chaque établissement,
augmenter le nombre
des échanges et diversifier
les classes concernées
par les échanges

● Objectif :
au niveau national,
s'engager vers la transposition
de certains diplômes
en crédits européens

● Objectifs :
aux niveaux national,
et régional
développer
la professionnalisation
des acteurs

● Objectifs :
aux niveaux national,
régional et local,
exporter le savoir-faire
de l'enseignement agricole

La mobilité des élèves, apprentis et stagiaires ainsi que celle des formateurs continuent à être développées, à travers les voyages d'études ou les stages professionnels, mais aussi dans le cadre de la mise en place de cursus de formation associant des établissements étrangers.

L'enseignement agricole contribue aux objectifs nationaux pour l'accueil d'élèves étrangers, en inscrivant son action dans le cadre de programmes instruits au niveau central afin de bénéficier de partenariats en matière de maîtrise de la langue française et de prise en charge des conditions matérielles d'accueil.

Au niveau national, la rénovation des référentiels permet d'insérer les diplômes de l'enseignement agricole dans un espace européen de la formation et de l'emploi.

L'application du système de crédits ECTS au BTSA doit favoriser les échanges universitaires des étudiants au sein de l'Espace européen. L'application du système ECVET, en cours d'élaboration, doit favoriser la mobilité des apprenants et des diplômés.

Ce sont ces trois axes qui sont privilégiés dans le 5ème schéma pour favoriser les échanges entre apprenants ●

Pour professionnaliser les acteurs, les actions de coopération internationale doivent nécessairement s'exprimer dans un volet du projet d'établissement. Ainsi, elles légitiment leur lien avec l'animation du territoire et doivent être prises en charge par les équipes. Le niveau régional assure l'animation de ces équipes en vue du renforcement des compétences. Des formations sont proposées et des mutualisations organisées pour l'ingénierie administrative et financière.

Au niveau national, avec l'aide des réseaux géographiques, les projets des établissements sont recensés de manière à organiser la promotion de leur action et à structurer une réponse plus adaptée aux demandes d'échanges ●

Plus globalement, l'enseignement agricole inscrit son action dans le cadre d'une participation renforcée à la politique internationale mise en œuvre par le ministère en charge des affaires étrangères et la direction du ministère de l'agriculture en charge de la politique internationale notamment dans le domaine de l'ingénierie des dispositifs de formation.

Les animateurs de réseaux géographiques, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques contribuent à compléter l'offre faite aux pays partenaires ●

1.5- Généralisation des outils de suivi des jeunes

Dans un enseignement tourné vers la qualité, le suivi des jeunes s'impose aussi bien à l'intérieur des établissements, qu'après leur départ des établissements agricoles.

Le suivi de cohorte de l'enseignement agricole est mis en place en 2010, à partir des données des applications de gestion. Il permet de mieux appréhender les parcours, notamment dans un objectif d'orientation des jeunes et de calculer des indicateurs utiles au pilotage à différents niveaux, en particulier le taux d'efficacité scolaire (le nombre d'élèves sortis d'un cycle en ayant obtenu l'examen auquel ce cycle prépare, avec une année de redoublement éventuelle, par rapport au nombre d'élèves entrés dans le cycle pour la première fois). Ces indicateurs sont déclinés selon les caractéristiques sociales et scolaires des élèves.

Ce suivi permet en outre d'identifier et de diminuer les "sorties sans qualification" de l'enseignement agricole, dans le cadre des politiques régionales. A partir de la mise en place d'un identifiant unique pour tous les élèves, les échanges de données anonymes sont possibles avec l'éducation nationale et le secteur de l'apprentissage et conduisent à appréhender les "sorties sans qualification" du système éducatif dans chaque bassin de vie ●

Par ailleurs, une enquête sur le devenir des sortants de l'enseignement agricole est mise en place à partir de 2009 (insertion à 7 mois après le diplôme) permettant à chaque niveau de pilotage de disposer rapidement de résultats. Parallèlement, une adaptation de l'enquête sur le cheminement professionnel (insertion des diplômés 45 mois après leur diplôme) permet de poursuivre la mesure régulière de l'adéquation formation-emploi par diplôme et par filière professionnelle ●

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
mettre en place le suivi
de cohorte et mesurer
l'efficacité scolaire

● Objectif :
au niveau national,
adapter l'enquête
de cheminement à 45 mois

● Objectifs :
aux niveaux national,
régional et local,
généraliser les enquêtes
d'insertion à 7 mois

1.6- Accompagnement du changement

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
impulser et accompagner
les changements
de pratiques dans
l'enseignement agricole
pour garantir l'atteinte
des objectifs de qualité

La réussite de tous ces projets passe par une mobilisation de la communauté éducative et un accompagnement du changement. La formation initiale et continue des personnels est une clé de voûte du dispositif. Dans le cadre du renouvellement des générations d'enseignants, le recrutement au niveau master et la politique de formation tout au long de la vie doivent être saisis comme des opportunités de développer une culture commune en lien avec les spécificités de l'enseignement agricole et de créer une dynamique du collectif. L'enseignement supérieur agricole est toujours un acteur essentiel du dispositif.

Un effort tout particulier doit être porté sur la formation des enseignants de l'enseignement technique, conjuguant haut niveau scientifique et professionnalisation. La mobilisation de l'enseignement supérieur passe par une participation accrue des enseignants-chercheurs à la formation continue des enseignants et des formateurs des établissements. En complément de leur participation aux dispositifs de formation continue existants, les enseignants-chercheurs assurent des séminaires et conférences sur des problématiques d'actualité. Le changement induit par les réformes et l'évolution du public nécessitent également un accompagnement des personnels de la vie scolaire et des membres des équipes de direction.

Les modalités de réponse aux besoins de formation doivent poursuivre leur diversification avec l'aide du système national d'appui : l'analyse de pratiques, le travail collaboratif, la formation ouverte et à distance et la mutualisation des pratiques et des ressources, la formation sur site des équipes et les stages nationaux ●

2- La nécessité de l'innovation

Les nouvelles orientations des politiques du ministère de l'agriculture et la mise en place des réformes du système éducatif nécessitent une relance de l'innovation et la mobilisation de l'enseignement supérieur.

2.1- L'innovation scientifique et technique

Il est nécessaire de rompre avec des modes de développement fondés sur l'accélération de la consommation de ressources épuisables. Les établissements d'enseignement technique agricole, en lien avec ceux d'enseignement supérieur, doivent contribuer à relever les défis alimentaire, économique, environnemental, territorial et sociétal auxquels l'agriculture est confrontée.

L'enseignement agricole doit franchir un saut qualitatif important et participer à l'investissement considérable nécessaire en matière de recherche, de transfert d'innovations et de recherche et développement.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques prennent toute leur place dans les projets de recherche et développement en partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques, les professionnels. Ainsi les exploitations agricoles des établissements participent à l'impulsion et à la démonstration en matière de pratiques agricoles durables, en lien avec l'agriculture biologique, l'usage des produits phytosanitaires, la préservation de la biodiversité et les performances énergétiques. Elles s'engagent toutes avec détermination dans la mise en oeuvre d'un système d'exploitation fondé sur des pratiques agricoles durables. de la même façon, dans le secteur de l'aménagement, les établissements participent au développement des pratiques de gestion durable des peuplements forestiers, des espaces naturels, des parcs et jardins et de l'eau.

Les établissements d'enseignement agricole ont un rapport particulier à la nature et aux sciences du vivant et les enseignants ont une position privilégiée pour participer avec les professionnels à la diffusion des technologies. L'enseignement agricole engage et accompagne les actifs des prochaines années, quel que soit leur secteur d'activité dans des démarches de développement durable. Enfin, il doit y avoir une véritable intégration de la durabilité dans les projets d'établissement, y compris dans les modalités de gouvernance ●

● Objectif :
au niveau national,
accroître le nombre d'exploitations de lycées associées par conventions dans des projets de recherche et de développement

● Objectif :
dans chaque exploitation,
promouvoir la démonstration de pratiques agricoles durables

● Objectif :
dans chaque établissement,
développer les pratiques de développement durable (agenda 21...)

2.2- L'innovation pédagogique

Les possibilités d'individualisation des parcours de formation constituent un des enjeux des réformes de la voie professionnelle et du lycée. Il s'agit de prendre mieux en compte des populations scolaires qui se sont diversifiées en fonction de leurs projets, de leurs parcours antérieurs, de leurs origines socioprofessionnelles, de leurs motivations... L'enseignement agricole s'engage à faire de cet enjeu un levier pour relancer l'innovation, se rénover, adapter son organisation et ses pratiques et offrir à chaque jeune un parcours de réussite.

La rénovation du dispositif d'accueil, de promotion et d'insertion sera une réalité si, à l'issue du 5ème SPNF, l'enseignement agricole a su :
- mettre en place une organisation des fonctions et des pratiques de bilan-positionnement car il n'y a pas de possibilité de prendre en charge la diversité et les difficultés et besoins spécifiques des publics sans se donner les moyens de les identifier ni sans que les personnes aient les moyens de se repérer dans leurs acquis, leurs parcours et leurs projets ;

● Objectif :
au niveau national,
développer des méthodes et des outils concourant à la personnalisation des formations

- proposer, tout au long du parcours, des possibilités de reconnaissance d'acquis, afin que personne ne soit obligé de réapprendre ce qu'il sait déjà, d'être évalué sur ce qu'il a déjà prouvé et qui a été reconnu ailleurs ou avant. Le temps libéré peut, pour partie être consacré à des situations de formation en établissement ou en milieu professionnel (entreprises, associations...), pour se remettre à niveau, ou développer de nouvelles compétences ;
- organiser des parcours de formation en tenant compte des diversités des populations ;
- proposer un soutien pour le rattrapage ou le développement des capacités et connaissances pour lesquelles les personnes éprouvent des difficultés ou qu'elles doivent acquérir pour progresser dans leur parcours ;
- développer la responsabilité des élèves vis-à-vis de leur parcours de formation, en tendant à les rendre parties prenantes de la vie du lycée et de leur apprentissage ●

● Objectif :
au niveau national,
accompagner des opérations
pilotes et/ou des expérimentations

● Objectif :
dans chaque établissement,
développer l'autonomie
pédagogique

L'individualisation des parcours va de pair avec le renforcement de l'autonomie et du pilotage pédagogique des établissements dans le respect des référentiels. L'autonomie pédagogique implique que les enseignants et éventuellement les personnels non enseignants soient consultés directement ou à travers leurs instances représentatives. Des opérations pilotes sont conduites dès la mise en place des réformes pour identifier les nouvelles marges d'autonomie à mettre en œuvre au sein de l'établissement pour favoriser l'individualisation. Des moyens budgétaires spécifiques et identifiés permettent la mise en place de cette démarche ●

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
mutualiser les pratiques
innovantes

Pour accompagner cette évolution de l'enseignement agricole, l'ensemble du système national d'appui est renforcé. Il est mobilisé pendant les cinq prochaines années pour mutualiser les initiatives des établissements, fournir des repères d'organisation méthodologiques et pédagogiques et produire ou adapter des ressources ●

2.3- L'innovation sociale

Le choix par un jeune d'une entrée dans l'enseignement agricole, choix accompagné par sa famille, doit conduire à la construction d'un projet qui concrétise son ambition en termes de formation et aussi d'insertion sociale et professionnelle.

Ce projet prend donc en compte des objectifs et des méthodes d'apprentissage, la construction d'un parcours de formation et des objectifs en matière de prise de responsabilité et de développement personnel. La mise en œuvre de ce projet implique la participation de l'ensemble de la communauté éducative et cet engagement réciproque, aujourd'hui de fait, doit être formalisé.

Dans le cadre de sa politique d'individualisation, l'enseignement agricole expérimente la formalisation et la valorisation de cet engagement entre le jeune, sa famille et l'établissement ●

● Objectifs :
aux niveaux national
et régional,
accompagner
les établissements

● Objectif :
au niveau de l'établissement,
expérimenter la formalisation
et la valorisation de l'enga-
gement entre le jeune,
la famille et l'établissement

Le développement du pouvoir d'initiative et d'intervention des apprenants est une priorité qui peut se concrétiser par exemple à travers les délégués élèves. Il s'exprime notamment sur la thématique du développement durable dans l'établissement et en lien avec le territoire. Cette politique prend appui sur les représentants des élèves qui mutualisent leurs expériences dans le cadre d'un réseau ●

● Objectif :
au niveau de l'établissement,
développer les initiatives
des élèves sur
le développement durable

3- L'adaptation du pilotage

La phase de transition de la déconcentration est aujourd'hui terminée. Chaque niveau doit conforter ses nouvelles fonctions. Les établissements doivent développer leur autonomie dans le projet d'établissement. Dans le cadre des orientations nationales, le DRAAF, autorité académique, conçoit et met en œuvre la stratégie de l'État en région en matière d'enseignement agricole. Interlocuteur du Conseil régional, il doit développer les concertations régionales et les synergies entre les établissements. L'administration centrale doit définir les orientations nationales, prévoir l'évaluation du système et garantir les méthodes de pilotage.

3.1- Une offre de formation équilibrée

L'enseignement agricole répond aujourd'hui à une double finalité : mettre en œuvre les politiques éducatives de la Nation et accompagner les politiques publiques territoriales et sectorielles, notamment du ministère de l'agriculture. L'égalité légitimité des formations générales, technologiques et professionnelles, d'une part, des quatre secteurs de la formation professionnelle, d'autre part, est aujourd'hui réaffirmée. L'objectif de l'enseignement agricole à tous les niveaux de décision est de veiller à un développement harmonieux de ces quatre secteurs : production, transformation, aménagement et services.

Les stratégies pour maintenir ou développer le secteur production dans toute sa diversité (agricole, horticole, viticole...) se décident au niveau de chaque établissement et de chaque région, en concertation avec les acteurs du monde rural et notamment les organisations représentatives des secteurs professionnels.

Pour le secteur des services, secteur partagé avec d'autres ministères, l'enseignement agricole doit afficher ses spécificités en lien avec les territoires et apporter sa contribution en complémentarité avec les formations des autres ministères. Pour l'enseignement général, le DRAAF doit, plus que par le passé, associer le recteur à toute demande d'évolution. C'est le cas des 4ème et 3ème dont le nombre de classes est stabilisé dès lors qu'elles contribuent à la mission d'insertion scolaire et qu'elles s'inscrivent dans la cohérence d'ensemble de formations. Elles participent à part entière à l'animation des territoires par leur capacité à orienter, construire et accompagner des parcours de formation dans les bassins d'emploi.

De plus, en tenant compte notamment de la démographie et des secteurs professionnels, l'enseignement agricole doit assurer l'évolution d'une offre de formation différenciée au niveau régional dans le respect d'une politique nationale ●

● Objectif :
au niveau national,
assurer les grands équilibres
de l'enseignement agricole

3.2- La synergie et l'autonomie des établissements

L'autonomie des établissements s'exerce à travers la construction d'un projet d'établissement, son suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre, qui associent l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, la DRAAF étant chargée du contrôle et du suivi, et l'Inspection de l'enseignement agricole, en tant que de besoin, de l'évaluation.

La capacité des établissements à répondre aux demandes formulées par les jeunes et des adultes en matière de parcours de formation nécessite la constitution d'une complémentarité dans l'offre de formation répartie entre les différents centres constitutifs. Cette complémentarité contribue à renforcer l'image de la compétence d'un établissement en lien avec l'orientation des productions ou services développés dans les exploitations ou ateliers technologiques. Dans leur projet, les établissements doivent continuer à évoluer vers une organisation leur permettant d'être des lieux de formation tout au long de la vie, et à offrir des ressources pour le territoire ●

● Objectif :
au niveau de chaque
établissement,
viser une synergie
des dispositifs de formation,
en cohérence avec
les besoins des territoires

● Objectif :
au niveau régional,
préservé un maillage
territorial équilibré par
le travail en partenariat
et les mutualisations

La reconnaissance des besoins différenciés des territoires milite pour la constitution de partenariats d'établissements susceptibles d'apporter une réponse à des demandes de parcours de formation. Ces partenariats pourront se constituer entre tous les établissements dispensant une formation de l'enseignement agricole pour les formations professionnelles ou technologiques ; concernant les formations générales ou la question de l'apprentissage des langues, ces partenariats peuvent faire intervenir les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. Les échanges établis font l'objet de conventions qui doivent être soumises aux conseils d'administration des établissements. Un état des lieux de ces conventions est produit devant les instances régionales, CTPR et CREA. L'enseignement agricole, dans le respect des spécificités de chacune de ses composantes, doit jouer la carte de la mutualisation des projets, des compétences et des moyens pour gagner en efficacité ●

● Objectif :
au niveau régional,
développer l'autonomie
et les démarches collectives
des établissements

L'amélioration de la coopération et de la complémentarité entre établissements, leur mise en synergie, l'accompagnement de leurs projets font l'objet d'une animation par la DRAAF. Cette dernière est chargée de piloter la politique de mise en cohérence des établissements dans le respect de leurs projets. Ainsi, des accords peuvent être formalisés par la mise en place de démarches contractuelles. Par ailleurs, les sollicitations de l'enseignement agricole par les politiques régionales et les partenaires régionaux sont nombreuses et variées. La DRAAF, interlocutrice auprès des instances régionales, est chargée de coordonner les réponses de l'enseignement agricole pour renforcer, à partir de celles-ci, la mutualisation entre les établissements ●

3.3- Le dialogue régional renforcé pour un pilotage légitimé

● Objectif :
au niveau national,
assurer une validation
des PREA

La déconcentration et la décentralisation sont aujourd'hui une réalité dans l'enseignement agricole. Chaque niveau de l'État, pour conduire son action, dispose d'un projet élaboré avec ses partenaires. Avec le SPNF, l'administration centrale oriente l'enseignement agricole au niveau national ; avec le PREA, la DRAAF pilote l'enseignement agricole en région ; avec son projet, l'établissement met en œuvre les cinq missions dans son territoire.

● Objectif :
au niveau régional,
assurer une validation
des projets d'établissement

Le rôle déterminant des PREA dans l'évolution de l'enseignement agricole en région nécessite parallèlement de vérifier la conformité de ses orientations au regard de celles définies nationalement. Dans cet esprit, dès la publication du 5ème SPNF, les PREA feront l'objet d'amendements. Pour garantir la synergie des politiques régionales et la cohérence de la politique nationale, la procédure de validation des nouvelles générations de PREA est améliorée. Le PREA constitue un outil d'articulation qui intègre les orientations régionales exprimées dans le PRDF et les schémas régionaux. Seule une relation étroite entre la DRAAF, le Conseil régional et le rectorat peut assurer la cohérence indispensable à la lecture des politiques régionales de formation. La formalisation de ces relations privilégiées reste un objectif à poursuivre par les DRAAF ●

L'adaptation du pilotage - Le dialogue régional renforcé pour un pilotage légitimé

La déconcentration et la décentralisation exigent un dialogue social de qualité. Ainsi, au sein du système, pour que les décisions soient comprises par tous les acteurs, une attention particulière doit être portée à la diffusion rapide de l'information ainsi qu'aux modalités de fonctionnement des instances paritaires et de concertation nationales (CTPC, CNEA, CPC), régionales (CTPR, CREA) et locales (conseils d'administration et instances d'établissements ou instances représentatives des personnels ou les personnels en leur absence). Le CREA est le lieu privilégié du dialogue régional sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles. Dès 2009, les directeurs régionaux sont invités à utiliser toutes les possibilités offertes par les textes pour améliorer la qualité des échanges et des débats au sein de cette instance ●

● Objectif :
au niveau national,
 revoir la réglementation
 relative à la composition
 et au fonctionnement
 des CREA

● Objectif :
 au niveau régional,
 renforcer le rôle des CREA

3.4- Une priorité à l'évaluation

Le 5ème SPNF fixe, pour l'enseignement technique agricole, les orientations et les objectifs des cinq années à venir. Pour suivre sa mise en œuvre deux dispositifs sont prévus : un tableau de bord annuel de suivi et une évaluation.

Le tableau de bord annuel, présenté aux instances nationales (CTPC et CNEA) et régionales (CTPR et CREA) permet de rendre compte de la situation au regard de certains objectifs fixés par le schéma.

L'évaluation, conçue comme une évaluation de politique publique, sera confiée à une instance indépendante, composée de membres de l'IEA et du CGAAER, et sous la responsabilité de l'ONEA. L'évaluation intégrée du 5ème SPNF combinerà une évaluation intermédiaire au premier semestre 2011 et une évaluation finale au deuxième semestre 2013. Les rapports d'évaluation, remis au ministre, sont présentés aux instances nationales et régionales.

Les tableaux de bord et les évaluations ont vocation, à travers les analyses qu'ils proposent, les débats et les échanges qu'ils provoquent, à contribuer à porter un diagnostic éclairé sur les politiques engagées dans le 5ème SPNF et à les améliorer si nécessaire.

Le tableau de bord de suivi du 5ème SPNF et le cahier des charges de son évaluation sont réalisés et présentés aux instances nationales et régionales en fin d'année 2009 ●

● Objectif :
 au niveau national,
 réaliser une évaluation
 à mi-parcours
 et une évaluation finale

● Objectifs :
 aux niveaux national
 et régional,
 présenter un tableau de bord
 annuel de pilotage ;
 présenter les rapports
 d'évaluation

Conclusion

A partir d'un diagnostic sans concession de la situation de l'enseignement agricole, le ministre a exprimé devant le CNEA ses grandes orientations et sa volonté d'inscrire le 5ème schéma dans les politiques du ministère. Les orientations retenues, déclinées en objectifs pour les différents niveaux d'organisation, engagent tous les acteurs de l'enseignement agricole.

Ce faisant, l'enseignement agricole s'inscrit dans un processus renouvelé de gouvernance qui identifie les responsabilités des différents niveaux de pilotage. Les DRAAF et les chefs d'établissement sont invités à mobiliser les CREA et les conseils d'administration des établissements pour adapter ou renouveler leurs projets. Il s'agit de constituer un ensemble cohérent de nouveaux horizons pour conduire l'enseignement agricole dans les cinq prochaines années et accompagner la réussite des jeunes et des adultes qu'il accueille.

L'avenir de l'enseignement agricole, conforté par ses résultats en matière de réussite scolaire et d'insertion professionnelle, n'a de sens, au delà de l'appui aux secteurs économiques et aux territoires, que s'il contribue de manière originale au système éducatif national. Dans cet esprit, notamment dans la perspective de promouvoir le développement durable, la formation globale de jeunes citoyens, nourrie par la mise en oeuvre des cinq missions, reste une notion éducative d'une grande actualité.

Le 5ème schéma 2009-2014, s'appuyant sur l'identité de l'enseignement agricole, représente une étape nouvelle pour la conduite de la politique de l'enseignement agricole, à la croisée de plusieurs politiques publiques. Doté d'outils de suivi et d'évaluation, il permettra à l'issue de débats annuels au CNEA, d'adapter les décisions de gestion des moyens alloués par le budget de l'État.

L'ambition du 5ème schéma se décline pour les cinq prochaines années en cinq éléments clés que sont :

- une offre renouvelée de parcours de réussite des jeunes au sein de réseaux d'établissements ;
- la formalisation de l'engagement entre le jeune, la famille et l'établissement ;
- la relance d'une politique globale d'innovation éducative et pédagogique ;
- la reconnaissance d'une dimension européenne de l'enseignement agricole ;
- la qualité de l'ouverture de l'enseignement agricole à ses partenaires des secteurs professionnels, du monde de l'éducation et de la formation professionnelle et des Régions.

Annexe

Sommaire

1- Le choix de la qualité33

- 1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux.....
- 1.2- Le développement des parcours promotionnels
- 1.3- Le développement d'une action éducatrice globale
- 1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale
- 1.5- La généralisation des outils de suivi des jeunes
- 1.6- Accompagnement du changement.....

2 - La nécessité de l'innovation

- 2.1- L'innovation scientifique et technique
- 2.2- L'innovation pédagogique
- 2.3- L'innovation sociale

3 - L'adaptation du pilotage

- 3.1- Une offre de formation équilibrée
- 3.2- La synergie et l'autonomie des établissements.....
- 3.3- Un dialogue régional renforcé pour un pilotage légitimé
- 3.4- Une priorité à l'évaluation.....

1- Le choix de la qualité

«L'enseignement agricole construit des parcours pour favoriser la réussite de tous quels que soient leurs origines, leurs niveaux ou leur parcours et leur permettre d'obtenir une qualification ou un diplôme»

- Objectif : Des dispositifs construits pour favoriser la réussite de tous et leur permettre d'obtenir un diplôme

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Les résultats correspondent aux diplômes obtenus par examen. Ils concernent les candidats inscrits en métropole et DOM. Pour les diplômes délivrés par le MAAP, les analyses sont issues de l'exploitation d'Indexa2 (données individuelles). Pour les diplômes délivrés par le MEN (hors brevet des collèges), les données sont issues d'une enquête auprès des DRAAF (données par groupe de formation). Pour les seuls candidats de la voie scolaire, DéciEa permet d'établir des croisements entre les résultats et les CSP d'une part, des éléments du parcours scolaire d'autre part (BTSA en fonction du bac/ Bac pro après CAPA ou BEPA). Les jeunes issus du milieu agricole sont constitués par les enfants dont le responsable légal est comptabilisé dans la CSP de niveau 1 «agriculteurs» ou dans la CSP de niveau 2 «salariés agricole».

*Le commentaire situera les résultats obtenus relativement aux objectifs définis pour l'indicateur LOLF .

Évolution de l'indicateur : Nombre d'admis et taux de réussite par filière au niveau national

Session	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite
Bac Pro	12607	81,4												
Bac Techno	4600	76,6												
BEPA	24488	82,8												
BTA	501	76,5												
BTSA	9083	74,3												
CAPA	5123	86,2												
TOTAL	56402	80,7												

Evolution de l'indicateur : Nombre d'admis et taux de réussite au niveau régional

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite
Alsace	883	83,2												
Aquitaine	3502	81,3												
Auvergne	1738	78,8												
Basse-Normandie	2343	81,4												
Bourgogne	2337	83,1												
Bretagne	5575	83,7												
Centre	2647	79,3												
Champagne-Ardenne	1499	79												
Corse	50	69,4												
Franche-Comté	1942	80,2												
Guadeloupe	243	67,9												
Guyane	65	71,4												
Haute-Normandie	1486	81,3												
Île-de-France	1545	74,3												
Languedoc-Roussillon	2201	77,1												
La Réunion	403	80,1												
Limousin	1214	79,5												
Lorraine	1600	80,6												
Martinique	246	73,9												
Midi-Pyrénées	3116	82,2												
Nord-Pas-de-Calais	2560	78,8												
Pays de la Loire	6276	83,2												
Picardie	1652	75,6												
Poitou-Charentes	2524	80,6												
Provence-Alpes Côte d'Azur	2286	78,1												
Rhône-Alpes	6469	82,6												
Total National	56402	80,7												

Évolution de l'indicateur : Nombre d'admis et taux de réussite par filière au niveau national pour les examens délivrés par le ministère de l'éducation nationale

Session	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Admis	%Réussite												
Brevet des collèges														
Bac S	1552	89,3												
Bac Pro	503	75,1												
Bac Techno	94	92,2												

Évolution de l'indicateur : Part des diplômes délivrés par le MEN aux apprenants de l'enseignement agricole

Session	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de diplômes délivrés par la MAAP	56402						
Nombre de diplômes délivrés par le MEN	2299						
Part MEN / MAAP	4,1						

Nombre d'admis et taux de réussite au niveau régional pour les examens délivrés par le ministère de l'éducation nationale

Session	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite	Admis	%Réussite
Alsace	52	85,2												
Aquitaine	113	85,0												
Auvergne	83	88,3												
Basse-Normandie	28	80,0												
Bourgogne	78	83,0												
Bretagne	202	85,2												
Centre	114	87,0												
Champagne-Ardenne	62	83,8												
Corse														
Franche-Comté	67	90,5												
Guadeloupe	6	35,3												
Guyane														
Haute-Normandie	120	90,9												
Île-de-France	45	76,3												
Languedoc-Roussillon	99	93,4												
La Réunion	16	84,2												
Limousin	23	85,2												
Lorraine	27	58,7												
Martinique	13	76,5												
Midi-Pyrénées	208	80,9												
Nord-Pas-de-Calais	188	90,4												
Pays de la Loire	135	86,5												
Picardie	68	80,0												
Poitou-Charentes	147	85,0												
Provence-Alpes Côte d'Azur	119	83,8												
Rhône-Alpes	286	92,0												
Total National	2299	85,5												

Le choix de la qualité

Critères d'analyse de l'indicateur

Taux de réussite par filière selon les secteurs professionnels

Taux de réussite par filière selon les voies de formation

Taux de réussite par filière selon le secteur d'enseignement et le mode de formation, pour les candidats de formation initiale scolaire

Taux de réussite pour l'ensemble des filières selon la CSP des candidats de formation initiale scolaire (graphique)

Taux de réussite au BTSA en fonction du dernier diplôme obtenu

Taux de réussite par filière selon le genre

Taux de déperdition par filière

1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux

- Objectif : L'enseignement agricole doit concourir à l'accès de jeunes non issus du milieu agricole vers l'installation ou le salariat dans le secteur de la production

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Le tableau présenté est issu du Déci EA pour la population élèves, et de l'enquête ARA pour les apprentis. Les «jeunes issus du milieu agricole» sont constitués par les enfants dont le responsable légal est comptabilisé dans la CSP de niveau 1 «agriculteurs» ou dans la CSP de niveau 2 «ouvriers agricoles». Le secteur production intègre les familles de métiers conduite et entretien; élevage, soins et entraînement; production aquacole; production horticole; viticulture œnologie et productions agricoles. La famille de métiers productions agricoles intègre production agricole, productions animales, animalerie et élevage canin.

Évolution de l'indicateur : Nombre et part des enfants non issus de familles du milieu agricole dans les formations scolaires du secteur production, au niveau national

Rentrée	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Effectif	Part %												
Baccalauréat Pro.	6287	63,8												
BEPA	14336	73,6												
BTA	48	100												
BTSA	4354	59,8												
CAPA	1958	91,3												
Ensemble	26983	69,5												

Évolution de l'indicateur : Nombre et part des enfants non issus de familles du milieu agricole dans les formations scolaires du secteur production, au niveau régional

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %
Alsace	230	65,5												
Aquitaine	1448	69,1												
Auvergne	911	58,6												
Basse-Normandie	1479	70,8												
Bourgogne	1075	65,3												
Bretagne	2398	65,4												
Centre	1299	70,6												
Champagne-Ardenne	734	53,5												
Corse	43	76,8												
Franche-Comté	655	62,3												
Guadeloupe	266	84,7												
Guyane	166	79,0												
Haute-Normandie	353	57,4												
Île-de-France	615	95,3												
Languedoc-Roussillon	1073	81,8												
La Réunion	344	70,8												
Limousin	453	61,3												
Lorraine	708	67,9												
Martinique	137	87,8												
Midi-Pyrénées	1760	67,3												
Nord-Pas-de-Calais	1591	69,4												
Pays de la Loire	2613	65,0												
Picardie	1083	75,9												
Poitou-Charentes	1268	65,4												
Provence-Alpes Côte d'Azur	1081	81,8												
Rhône-Alpes	3200	81,0												
Total National	26983	69,5												

Évolution de l'indicateur : Nombre et part des enfants non issus de familles du milieu agricole dans les formations par apprentissage du secteur production, au niveau national

Rentrée	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %
Baccalauréat Pro.	1288	64,7												
BP IV	456	45,0												
BEPA	1170	71,1												
BPA5	86	65,6												
BTSA	767	57,9												
CAPA	2033	78,7												
TH3-AG	9	100,0												
TH4-AG	125	68,3												
TH5-AG	98	95,1												
Total	6032	67,0												

NB : La CSP n'est pas connue pour 4480 apprentis parmi les 13477 dans le secteur production préparant des diplômes de niveau V à III. Le % est établi par rapport à la population dont la CSP est connue.

Évolution de l'indicateur : Nombre et part des enfants non issus de familles du milieu agricole dans les formations par apprentissage du secteur production, au niveau régional

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %	Effectif	Part %
Alsace	173	81,2												
Aquitaine	236	64,7												
Auvergne	221	50,2												
Basse-Normandie	382	74,0												
Bourgogne	381	62,0												
Bretagne	165	48,7												
Centre	341	63,9												
Champagne-Ardenne	289	66,1												
Corse	20	44,4												
Franche-Comté	214	66,0												
Guadeloupe														
Haute-Normandie	392	82,4												
Île-de-France	250	89,0												
Languedoc-Roussillon	186	66,0												
Limousin	147	55,7												
Lorraine	227	70,9												
Martinique														
Midi-Pyrénées	225	59,7												
Nord-Pas-de-Calais	483	76,7												
Pays de la Loire	490	64,3												
Picardie														
Poitou-Charentes	273	64,5												
Provence-Alpes Côte d'Azur	296	83,4												
Réunion	78	47,3												
Rhône-Alpes	524	66,6												
Total	6032	67,0												

Critères d'analyse de l'indicateur

Répartition des effectifs de formation initiale scolaire selon les familles de métiers du secteur production

Répartition des effectifs en apprentissage selon les familles de métiers du secteur production

Répartition par genre selon les filières de formation des élèves

Répartition par genre selon les filières de formation des apprentis

1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux

● Objectif : Simplifier l'offre de formation

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

La nomenclature des référentiels valides (application Génome certification diplômante) établit par filière les options et spécialités (ou intitulés et options pour le bac pro). Le nombre de référentiels est établi au niveau le plus fin (spécialité).

Si pour une année donnée deux référentiels sont valides (renovation en cours), on ne retient que celui qui correspond à l'année ½ de la filière.

Chaque année, le commentaire présente pour les diplômes renouvelés la situation détaillée en options et spécialités avant et après rénovation.

Évolution de l'indicateur : Nombre de spécialités des diplômes agricoles, mises en œuvre en 1ère année de cycle à la rentrée (ou options s'il n'existe pas de spécialité)

Filière	RS 2008	RS 2009	RS 2010	RS 2011	RS 2012	RS 2013	RS 2014
CAPA	22						
BEPA	24						
Bac Pro.	17						
Bac Techno.	1						
BTA	3						
BTSA	27						
BP	12						
BPA	18						
Ensemble	124						

1.1- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux

- Objectif : Préserver l'initiative locale/Augmenter la part des heures mises à disposition des équipes pédagogiques pour des modules correspondant aux besoins des jeunes et des territoires

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Les modules concernés ont été définis par les NS DGER 2003/2047 Modules locaux à l'initiative des établissements (MIL, MAP et MAR) et 2008/2067

Un référentiel rénové est pris en compte dès la première année de mise en œuvre.

Chaque année pour les référentiels rénovés une comparaison est établie relative aux modules et à leur part dans l'horaire total de la formation.

Dans le cadre des baccalauréats professionnels rénovés, le nombre d'heures d'EIE (enseignements à l'initiative de l'établissement) est pris en compte dans la mesure où il s'agit d'un espace horaire mis à disposition de l'établissement.

Calendrier prévisionnel des rénovations

Liste des spécialités rénovées à la rentrée	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Nbre sections	Effectifs élèves										
CAPA												
BEPA												
Baccalauréat Pro.												
BTSA												

Indicateur : Nombre d'heures affectées par le référentiel à des modules correspondant aux besoins des jeunes et des territoires

Liste des spécialités rénovées à la rentrée	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Référentiel Ancien	Référentiel Nouveau										
CAPA												
BEPA												
Baccalauréat Pro.												
BTSA												

1.2- Le développement des parcours promotionnels

- Objectif : Les classes de 4ème et 3ème contribuent à la mission d'insertion scolaire

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Le taux de passage entre des formations conduisant à des diplômes de niveaux différents est observé dans Scolagri. Ultérieurement, il pourra être établi dans le cadre du suivi de cohorte mis en place à partir du DéciEA.. Cette analyse est complétée par l'observation des fréquences de poursuite d'études hors formation initiale scolaire de l'enseignement agricole issues de l'exploitation des enquêtes d'insertion à 7 mois.

Évolution de l'indicateur : Taux de passage des élèves issus de 4ème et 3ème

Origine année n-1	Rentrée	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4ème	Taux redoublement	2,3%					
	Taux passage vers la 3ème	74,9%					
3ème	Taux redoublement	2,5%					
	Taux passage vers CAPA	5,8%					
	Taux passage vers BEPA ou seconde pro.	33,0%					

Parmi les élèves inscrits en classe de 4ème à la rentrée 2007, 2,3% sont inscrits comme redoublants en 4ème à la rentrée 2008 et 74,9% sont inscrits en 3ème dans des classes mises en œuvre par l'enseignement agricole. ; ce sont donc 78,2% des élèves inscrits en 4ème à la rentrée 2007 qui poursuivent leurs études dans la formation initiale scolaire de l'enseignement agricole.

Évolution de l'indicateur : Taux de poursuite d'études des élèves hors formation scolaire de l'enseignement agricole 7 mois après leur sortie de l'enseignement agricole

Origine année n-1	Année sortie	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4ème	Poursuite étude	*					
	Emploi						
	Recherche emploi						
3ème	Poursuite étude	92,5%					
	Emploi	1,2%					
	Recherche emploi	4,2%					

* L'enquête réalisée à titre expérimental en 2009 n'a pas permis d'obtenir des résultats significatifs pour cette population.

Critères d'analyse de l'indicateur

Taux de passage des élèves par secteur d'enseignement

1.2- Le développement des parcours promotionnels

- Objectif : La double finalité des formations et des diplômes est réaffirmée

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Pour les élèves, le taux de passage entre deux formations de l'enseignement agricole est observé dans Scolagri. Ultérieurement, il pourra être établi dans le cadre du suivi de cohorte mis en place à partir du DéciEA. Cette même évaluation deviendra également disponible pour les apprentis.

L'enquête d'insertion à 7 mois permet d'établir pour un échantillon de sortants diplômés la part de ceux qui poursuivent des études hors de la formation initiale scolaire de l'enseignement agricole et la part de ceux qui sont en emploi ou stagiaire salarié. La notion de poursuite d'études correspond aux situations d'élèves ou étudiants, apprentis et en stage de formation.

La performance dans la poursuite d'études est déterminée à travers les résultats des enquêtes de cheminement (enquêtes à 45 mois).

Évolution de l'indicateur : Taux de passage des élèves entre des formations de niveaux successifs dans la voie scolaire de l'enseignement agricole

Origine année n-1	Année sortie	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CAPA 2	Taux redoublement	6,0%					
	Taux passage vers BEPA	24,9%					
	Taux passage vers une formation de niveau IV	7,4%					
BEPA 2	Taux redoublement	6,5%					
	Taux passage vers une formation de niveau IV	45,2%					
Baccalauréat pro.	Taux redoublement	4,6%					
	Taux passage vers BTSA	12,9%					

Évolution de l'indicateur : Répartition des diplômés sortants de formation scolaire de l'enseignement agricole

Diplôme obtenu	Année sortie	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CAPA	Poursuite étude	46,4%					
	Emploi	19,9%					
	Recherche emploi	31,1%					
BEPA	Poursuite étude	58,9%					
	Emploi	22,2%					
	Recherche emploi	17,6%					
Baccalauréat pro.	Poursuite étude	37,8%					
	Emploi	45,5%					
	Recherche emploi	15,0%					
BTSA	Poursuite étude	47,4%					
	Emploi	40,3%					
	Recherche emploi	10,7%					

Critères d'analyse de l'indicateur

Taux de passage entre des formations de niveaux successifs pour les élèves par secteur d'enseignement

Taux de réussite des diplômés par filière dans leur poursuite d'études

1.2- Le développement des parcours promotionnels

- Objectif : Développer l'accès des élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur agricole long

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

L'enquête de rentrée mise en place en 2009 auprès des établissements d'enseignement supérieur permet d'enregistrer la série et spécialité du baccalauréat des entrants en formation.

Les statistiques établies par les secrétariats des concours d'entrée aux écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole précisent pour les concours A, B et C2 la réussite des candidats bacheliers du bac S « biologie écologie » (inscrits, admis et intégrés). La série du bac n'est pas précisée pour les candidats du concours A TB. Les statistiques établies pour le concours C précisent le résultat des candidats titulaires d'un BTSA.

Le taux de réussite est calculé comme nombre d'admis/nombre de candidats.

Les effectifs d'étudiants présents sont relevés sur le portail « l'étudiant » pour les licences professionnelles développées en partenariat avec un établissements d'enseignement agricole.

Evolution de l'indicateur : Nombre d'étudiants inscrits en formation initiale scolaire, titulaires d'un baccalauréat préparé dans les établissements de l'enseignement technique agricole

Formation		RS 2008	RS 2009	RS 2010	RS 2011	RS 2012	RS 2013	RS 2014
Ingénieur	Bac S							
	Bac techno							
	Bac pro ou BTA							
	diplômés MAAP	nd						
Vétérinaire	Bac S							
	Bac techno							
	Bac pro ou BTA							
	diplômés MAAP	nd						
Paysagiste	Bac S							
	Bac techno							
	Bac pro ou BTA							
	diplômés MAAP	nd						
Total	Bac S							
	Bac techno							
	Bac pro ou BTA							
	diplômés MAAP	nd						

Critères d'analyse de l'indicateur

Nombre d'étudiants inscrits en formation initiale scolaire, titulaires d'un baccalauréat préparé dans les établissements de l'enseignement technique agricole selon le secteur d'enseignement

Nombre d'inscrits, nombre d'intégrés et taux de réussite des bacheliers S « biologie écologie » aux concours A d'entrée dans les écoles de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Nombre d'inscrits, nombre d'intégrés et taux de réussite des bacheliers S « biologie écologie » ou STAV au concours C2 d'entrée dans les écoles de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire

Nombre d'intégrés à l'issue du concours C dont nombre titulaires d'un BTSA et taux de réussite des candidats titulaires du BTSA.

Nombre de licences professionnelles établies en partenariat avec une établissement d'enseignement technique ou supérieur agricole et effectif étudiants inscrits dans ces formations

1.3- Le développement d'une action éducatrice globale

- Objectif : Accueillir les personnes en situation de handicap

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Les données sont issues du recensement annuel des élèves ou étudiants en situation de handicap (NS DGER-POFE 2008-2108 pour 2008).

Evolution de l'indicateur : Nombre d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap accueillis par secteur d'enseignement et par filière de formation au niveau national

Classe	Secteur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4ème / 3ème	public	42						
	privé	129						
CPA - DIMA	public	17						
	privé	5						
CAPA	public	27						
	privé	81						
BEPA	public	84						
	privé	88						
Baccalauréat pro.	public	40						
	privé	23						
Seconde GT	public	30						
	privé	14						
Bac S	public	8						
	privé	0						
Bac STAV	public	44						
	privé	5						
BTSA	public	23						
	privé	5						
Ensemble	public	315						
	privé	350						

Évolution de l'indicateur : Nombre et part des enfants non issus de familles du milieu agricole dans les formations par apprentissage du secteur production, au niveau régional

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Nbre étabts accueillant	Effectif élèves												
Alsace	1	1												
Aquitaine	32	55												
Auvergne	5	12												
Basse-Normandie	15	65												
Bourgogne	7	23												
Bretagne	8	32												
Centre	17	57												
Champagne-Ardenne	7	13												
Corse														
Franche-Comté	9	19												
Guadeloupe														
Guyane	1	5												
Haute-Normandie	9	23												
Île-de-France	9	16												
La Réunion	4	6												
Languedoc-Roussillon	15	41												
Limousin	5	18												
Lorraine	4	6												
Martinique	2	4												
Midi-Pyrénées	14	83												
Nord-Pas-de-Calais	10	25												
Pays de la Loire	26	48												
Picardie	8	22												
Poitou-Charentes	10	10												
Provence-Alpes Côte d'Azur	12	24												
Rhône-Alpes	28	56												
Total	258	665												

Critères d'analyse de l'indicateur

1.3- Le développement d'une action éducatrice globale

- Objectif : Diplômer les personnes en situation de handicap

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

La base de données Indexa recense les candidats aux examens mis en œuvre par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ayant bénéficié d'un aménagement d'épreuves.



Evolution de l'indicateur : Nombre d'admis aux examens ayant bénéficié d'un aménagement d'épreuves, par diplôme et selon leur voie de formation

Session	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
Filière	Élèves	Apprentis												
Bac Pro	159	22												
Bac Techno	124													
BEPA	459	30												
BTA	13													
BTSA	93	14												
CAPA	231	95												
TOTAL	1079	161												

Evolution de l'indicateur : Nombre d'admis aux examens ayant bénéficié d'un aménagement d'épreuves au niveau régional

Région	Nb admis		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis	Élèves	Apprentis
Alsace																
Aquitaine																
Auvergne																
Basse-Normandie																
Bourgogne																
Bretagne																
Centre																
Champagne-Ardenne																
Corse																
Franche-Comté																
Guadeloupe																
Guyane																
Haute-Normandie																
Île-de-France																
La Réunion																
Languedoc-Roussillon																
Limousin																
Lorraine																
Martinique																
Midi-Pyrénées																
Nord-Pas-de-Calais																
Pays de la Loire																
Picardie																
Poitou-Charentes																
Provence-Alpes																
Côte d'Azur																
Rhône-Alpes																
Total																

Critères d'analyse de l'indicateur

1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale

- Objectif : La mobilité à l'étranger des élèves, apprentis et stagiaires ainsi que celle des formateurs continuent à être développées

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Source : Une nouvelle enquête relative aux actions de coopération internationale est en cours d'élaboration. Elle reprendra des éléments de l'enquête confiée antérieurement aux chargés de coopération internationale en région et les complètera.

Les données 2008 ne sont pas disponibles mais la structure des tableaux qui pourront être suivis à partir de 2009 peut être proposée ci-après.

Evolution de l'indicateur : Nombre d'élèves et part de l'effectif ayant participé à une mobilité par secteur d'enseignement et par filière de formation

Classe	Rentrée	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4ème / 3ème	public							
	privé							
CAPA	public							
	privé							
BEPA	public							
	privé							
Bac Pro. / BTA	public							
	privé							
Seconde / Bac S ou STAV	public							
	privé							
BTSA	public							
	privé							

Nombre d'apprentis et part de l'effectif ayant participé à une mobilité par filière de formation

Apprentis	RS 2008	RS 2009	RS 2010	RS 2011	RS 2012	RS 2013	RS 2014
CAPA							
BEPA							
Bac Pro. / BTA							
BTSA							

Nombre d'agents ayant participé à une mobilité par fonction

Critère d'analyse

Nombre d'élèves et apprentis par objet de mobilité (stage, visite d'étude....)

1.4- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale

- Objectif : L'enseignement agricole contribue aux objectifs nationaux pour l'accueil d'élèves étrangers

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Source : DéciEA



Evolution de l'indicateur : Nombre d'élèves de nationalité étrangère accueillis par filière de formation au niveau national

Classe	Secteur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cycle collège	public	8						
	privé	92						
CAPA	public	9						
	privé	52						
BEPA	public	80						
	privé	128						
Bac pro. / BTA	public	51						
	privé	81						
Seconde GT	public	7						
	privé	17						
Bac S ou STAV	public	22						
	privé	24						
Cycle supérieur court	public	48						
	privé	46						
Ensemble	public	225						
	privé	440						

Évolution de l'indicateur : Nombre d'élèves de nationalité étrangère accueillis au niveau régional

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Effectif élèves	% Effectif régional												
Alsace	2	0,13												
Aquitaine	72	0,67												
Auvergne	16	0,31												
Basse-Normandie	12	0,17												
Bourgogne	18	0,27												
Bretagne	27	0,15												
Centre	32	0,39												
Champagne-Ardenne	5	0,11												
Franche-Comté	16	0,29												
Guadeloupe	6	0,59												
Guyane	63	19,15												
Haute-Normandie	6	0,18												
Île-de-France	29	0,79												
La Réunion	3	0,21												
Languedoc-Roussillon	74	0,91												
Limousin	4	0,12												
Lorraine	4	0,10												
Midi-Pyrénées	60	0,59												
Nord-Pas-de-Calais	9	0,11												
Pays de la Loire	37	0,20												
Picardie	22	0,41												
Poitou-Charentes	30	0,37												
Provence-Alpes Côte d'Azur	36	0,53												
Rhône-Alpes	82	0,40												
Total	665	0,39												

Critères d'analyse de l'indicateur

1.5- La généralisation des outils de suivi des jeunes

- Objectif : Mettre en place le suivi de cohorte et mesurer l'efficacité scolaire

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Le taux d'efficacité scolaire sera calculé selon le principe retenu pour l'indicateur LOLF. Le taux est égal au pourcentage des diplômés en année n+2 ou n+3 (pour un cycle de 2 ans) par rapport aux élèves entrés en formation à l'année n.

Évolution de l'indicateur national : Taux d'efficacité scolaire par filière

Apprentis	RS 2009	RS 2010	RS 2011	RS 2012	RS 2013	RS 2014
CAPA						
BEPA						
Bac pro.						
Bat techno.						
BTSA						
Ensemble						

Évolution de l'indicateur régional

Critères d'analyse de l'indicateur

Taux d'efficacité par genre

Taux d'efficacité par secteur d'enseignement

Taux d'efficacité par secteur professionnel

1.6- L'accompagnement du changement

- Objectif : impulser et accompagner les changements de pratiques dans l'enseignement agricole pour garantir l'atteinte des objectifs de qualité

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Les données sont issues de l'exploitation du logiciel Safo d'enregistrement des formations suivies par le personnel des EPLEFPA.

Une enquête auprès des fédérations de l'enseignement agricole privé permet d'enregistrer des données homogènes.

Évolution de l'indicateur : Nombre de formations offertes au personnel, portant sur la thématique développement durable

Nombre de formations offertes sur la thématique pratiques pédagogiques

Critères d'analyse de l'indicateur

Nombre de formations mises en œuvre et d'heures-stagiaires dans les formations portant sur la thématique développement durable

Nombre de formations mises en œuvre et d'heures-stagiaires dans les formations portant sur la thématique pratiques pédagogiques

2- La nécessité de l'innovation

● Objectif :

2.1- L'innovation scientifique et technique

- Objectif : Accroître le nombre d'exploitations de lycées associées par conventions dans des projets de recherche et de développement

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Source : Alexia base de données d'enregistrement des activités des exploitations et ateliers technologiques des EPLEFPA, mise en place à partir de 2009 pour succéder à l'application Gefex.

Évolution de l'indicateur : Nombre d'exploitations de lycées associées par convention dans des projets de recherche et de développement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de conventions	nd						
Part des ateliers ou exploitations ayant signé au moins une convention							

Évolution de l'indicateur : Nombre d'exploitations de lycées associées par convention dans des projets de recherche et de développement au niveau régional

Critères d'analyse de l'indicateur :

Montant global des actions formalisées par ces conventions

Répartition des actions d'expérimentation ou de recherche appliquée formalisées par conventions selon la thématique (durabilité, agriculture biologique, biodiversité...)

2.2- L'innovation pédagogique

● Objectif :

2.3- L'innovation sociale

- Objectif :

3- L'adaptation du pilotage

● Objectif :



3.1- Une offre de formation équilibrée

- Objectif : Assurer les grands équilibres de l'enseignement agricole

“L'égle légitimité des formations générales, technologiques et professionnelles, d'une part, des quatre secteurs de la formation professionnelle d'autre part est aujourd'hui réaffirmée”. “Le nombre de classes de 4ème et 3ème est stabilisé dès lors qu'elles contribuent à la mission d'insertion scolaire et qu'elles s'inscrivent dans la cohérence d'ensemble des formations”. “Assurer l'évolution d'une offre de formation différenciée au niveau régional dans le respect d'une politique nationale”.

Commentaire

2009

2010

2011

2012

2013

2014

Méthodologie

Source DéciEA pour les effectifs élèves

Une section est comptabilisée selon la logique de l'application structures comme liée à l'enseignement d'une spécialité. Une classe peut correspondre à une ou 2 sections. Une formation ne correspond qu'à une section. Les classes et effectifs de seconde générale et technologique sont comptabilisées dans les formations générales. Chaque tableau est établi pour chaque région et les arguments des DRAAF, explicatifs d'écart constatés sont consignés dans le commentaire, à l'issue des dialogues de gestion. Enquête annuelle ARA pour les apprentis (pour les niveaux V, IV et III) et à l'exclusion des effectifs en certificats de spécialisation ou mentions complémentaires (prenant en compte l'ensemble des diplômes et titres préparés, délivrés par le MAAP ou un autre ministère.)

Évolution de l'indicateur: Nombre de sections, effectif et part de l'effectif total dans les formations générales, technologiques et professionnelles par secteur d'enseignement au niveau national

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur et Type de contrat	Cycle formation	élève présent	% Elv tot	Nbre sections	% Elv tot	% t Elv to	% Elv tot	% Elv tot
Public	Formations générales	13571	21,5%	616				
	Formations professionnelles	40481	64,0%	2328				
	Formations technologiques	9168	14,5%	490				
	Public	63220	37,1%	3434				
Privé Rythme approprié	Formations générales	17378	33,6%	668				
	Formations professionnelles	33830	65,4%	1802				
	Formations technologiques	533	1,0%	30				
	Privé Rythme approprié	51741	30,4%	2500				
Privé Temps Plein	Formations générales	13612	24,6%	609				
	Formations professionnelles	37984	68,6%	1979				
	Formations technologiques	3775	6,8%	224				
	Privé Temps Plein	55371	32,5%	2812				
Total	Formations générales	44561	26,2%	1893				
	Formations professionnelles	112295	65,9%	6109				
	Formations technologiques	13476	7,9%	744				
	Total National	170332	100,0%	8746				

Évolution de l'indicateur: Nombre de sections, effectif et part de l'effectif total dans les formations générales, technologiques et professionnelles par secteur d'enseignement au niveau régional

		2008		
Région		Cycle formation	élève présent	% Elv tot
Alsace	Formations générales	351	22,7%	16
	Formations prof.	956	61,8%	52
	Formations techno.	241	15,6%	10
Aquitaine	Formations générales	2943	27,6%	114
	Formations prof.	6935	65,0%	377
	Formations techno.	790	7,4%	44
Auvergne	Formations générales	1206	23,5%	68
	Formations prof.	3476	67,8%	212
	Formations techno.	443	8,6%	32
Basse Normandie	Formations générales	1807	26,0%	76
	Formations prof.	4812	69,2%	292
	Formations techno.	339	4,9%	18
Bourgogne	Formations générales	1890	28,1%	85
	Formations prof.	4275	63,5%	234
	Formations techno.	565	8,4%	28
Bretagne	Formations générales	4185	24,0%	182
	Formations prof.	12159	69,8%	661
	Formations techno.	1080	6,2%	73
Centre	Formations générales	2389	29,0%	111
	Formations prof.	5206	63,2%	274
	Formations techno.	637	7,7%	36
Champagne Ardenne	Formations générales	1121	25,0%	60
	Formations prof.	2930	65,2%	189
	Formations techno.	441	9,8%	25
Corse	Formations générales	191	95,5%	22
	Formations prof.	9	4,5%	1
	Formations techno.	1436	25,7%	52
Franche-Comté	Formations générales	3777	67,5%	180
	Formations prof.	384	6,9%	24
	Formations techno.	297	29,1%	14
Guadeloupe	Formations générales	645	63,3%	32
	Formations prof.	77	7,6%	4
	Formations techno.	59	17,9%	3
Guyane	Formations générales	238	72,3%	15
	Formations prof.	32	9,7%	3
	Formations techno.			
Haute Normandie	Formations générales	999	30,0%	39
	Formations prof.	1960	58,8%	107
	Formations techno.	374	11,2%	19
Île-de-France	Formations générales	1009	27,4%	43
	Formations prof.	2207	59,9%	150
	Formations techno.	469	12,7%	20

		2008		
Région		Cycle formation	élève présent	% Elv tot
Languedoc Roussillon	Formations générales	2206	27,3%	90
	Formations prof.	5308	65,6%	291
	Formations techno.	576	7,1%	41
La Réunion	Formations générales	324	22,2%	14
	Formations prof.	1054	72,1%	54
	Formations techno.	83	5,7%	4
Limousin	Formations générales	516	15,6%	17
	Formations prof.	2490	75,3%	115
	Formations techno.	301	9,1%	16
Lorraine	Formations générales	1066	26,8%	50
	Formations prof.	2510	63,2%	138
	Formations techno.	398	10,0%	22
Martinique	Formations générales	123	17,5%	6
	Formations prof.	529	75,4%	31
	Formations techno.	50	7,1%	4
Midi-Pyrénées	Formations générales	2674	26,4%	113
	Formations prof.	6449	63,7%	337
	Formations techno.	995	9,8%	57
Nord Pas-de-Calais	Formations générales	2164	26,6%	78
	Formations prof.	5101	62,6%	271
	Formations techno.	881	10,8%	36
Pays de la Loire	Formations générales	4856	26,4%	213
	Formations prof.	12422	67,5%	687
	Formations techno.	1134	6,2%	64
Picardie	Formations générales	1477	27,7%	67
	Formations prof.	3510	65,9%	204
	Formations techno.	340	6,4%	25
Poitou-Charentes	Formations générales	1905	23,8%	89
	Formations prof.	5649	70,4%	317
	Formations techno.	466	5,8%	30
Provence-Alpes Côte d'Azur	Formations générales	1919	28,0%	71
	Formations prof.	4230	61,7%	229
	Formations techno.	708	10,3%	41
Rhône-Alpes	Formations générales	5639	27,4%	222
	Formations prof.	13276	64,5%	638
	Formations techno.	1663	8,1%	67
Total National		170332	100,0%	8746

Évolution de l'indicateur: Effectif et part de l'effectif d'élèves et d'apprentis des formations professionnelles par secteur professionnel au niveau national

Secteur Pro	2008		Nbre sections	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	élève présent	% élèves		% élèves											
Aménagement	19500	17,5%	1076												
Production	38804	34,7%	2542												
Services	48801	43,7%	2151												
Transformation	4629	4,1%	292												
Total National	111734	100,0%	6061												

Évolution de l'indicateur: Effectif et part de l'effectif d'élèves et d'apprentis des formations professionnelles par secteur professionnel au niveau national

Secteur	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Aménagement	12941	42,8%														
Production	13224	43,7%														
Services	2816	9,3%														
Transformation	1276	4,2%														
Total	30257	100,0%														

Évolution de l'indicateur: Effectif et part de l'effectif d'élèves et d'apprentis des formations professionnelles par secteur professionnel au niveau régional

2008

	Secteur Pro	élève	%	Nbre		présent	régional	sections	
Alsace	Aménagement	178	18,6	8	Languedoc-Roussillon	Aménagement	1143	21,5	62
	Production	351	36,7	23		Production	1312	24,7	107
	Services	336	35,1	15		Services	2624	49,4	110
	Transformation	91	9,5	6		Transformation	229	4,3	12
Total Alsace		956	100,0	52	Total Languedoc-Roussillon	5308	100,0	291	
Aquitaine	Aménagement	1151	16,8	61	La Réunion	Aménagement	149	14,1	10
	Production	2095	30,6	140		Production	486	46,1	24
	Services	3178	46,3	141		Services	419	39,8	20
	Transformation	433	6,3	31	Total La Réunion	1054	100,0	54	
Total Aquitaine		6857	100,0	373	Limousin	Aménagement	677	27,2	27
Auvergne	Aménagement	617	17,8	40		Production	739	29,7	44
	Production	1555	44,7	106		Services	975	39,2	38
	Services	1144	32,9	52		Transformation	99	4,0	6
	Transformation	160	4,6	14	Total Limousin	2490	100,0	115	
Total Auvergne		3476	100,0	212	Lorraine	Aménagement	566	22,5	29
Basse-Normandie	Aménagement	821	17,2	60		Production	1042	41,5	66
	Production	2089	43,6	140		Services	784	31,2	35
	Services	1814	37,9	81		Transformation	118	4,7	8
	Transformation	62	1,3	7	Total Lorraine	2510	100,0	138	
Total Basse-Normandie		4786	100,0	288	Martinique	Aménagement	62	11,7	4
Bourgogne	Aménagement	461	10,8	28		Production	156	29,5	11
	Production	1647	38,6	102		Services	258	48,8	14
	Services	2051	48,1	96		Transformation	53	10,0	2
	Transformation	105	2,5	6	Total Martinique	529	100,0	31	
Total Bourgogne		4264	100,0	232	Midi-Pyrénées	Aménagement	1030	16,2	48
Bretagne	Aménagement	1705	14,1	94		Production	2616	41,0	169
	Production	3667	30,3	242		Services	2359	37,0	94
	Services	6424	53,0	296		Transformation	371	5,8	20
	Transformation	316	2,6	25	Total Midi-Pyrénées	6376	100,0	331	
Total Bretagne		12112	100,0	657	Nord-Pas-de-Calais	Aménagement	1025	20,3	55
Centre	Aménagement	728	14,0	44		Production	2291	45,5	133
	Production	1840	35,4	109		Services	1336	26,5	63
	Services	2416	46,4	104		Transformation	388	7,7	16
	Transformation	221	4,2	17	Total Nord-Pas-de-Calais	5040	100,0	267	
Total Centre		5205	100,0	274	Pays de la Loire	Aménagement	1709	13,8	100
Champagne-Ardenne	Aménagement	546	18,9	37		Production	4018	32,5	282
	Production	1371	47,3	101		Services	6381	51,6	284
	Services	892	30,8	43		Transformation	253	2,0	17
	Transformation	87	3,0	6	Total Pays de la Loire	12361	100,0	683	
Total Champagne-Ardenne		2896	100,0	187	Picardie	Aménagement	303	8,8	22
Corse	Aménagement	135	70,7	15		Production	1427	41,3	91
	Production	56	29,3	7		Services	1544	44,7	73
	Services					Transformation	183	5,3	12
	Transformation				Total Picardie	3457	100,0	198	
Total Corse		191	100,0	22	Poitou-Charentes	Aménagement	813	14,5	49
Franche-Comté	Aménagement	677	17,9	33		Production	1940	34,5	127
	Production	1051	27,8	60		Services	2546	45,3	116
	Services	1754	46,4	73		Transformation	318	5,7	22
	Transformation	295	7,8	14	Total Poitou-Charentes	5617	100,0	314	
Total Franche-Comté		3777	100,0	180	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aménagement	859	20,5	43
Guadeloupe	Aménagement	57	8,8	4		Production	1322	31,6	97
	Production	314	48,7	16		Services	1894	45,2	76
	Services	274	42,5	12		Transformation	113	2,7	8
	Transformation				Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	4188	100,0	224	
Total Guadeloupe		645	100,0	32	Rhône-Alpes	Aménagement	2558	19,3	116
Guyane	Aménagement	28	11,8	2		Production	3949	29,8	234
	Production	210	88,2	13		Services	6083	46,0	247
	Services					Transformation	644	4,9	37
	Transformation				Total Rhône-Alpes	13234	100,0	634	
Total Guyane		238	100,0	15					
Haute-Normandie	Aménagement	350	17,9	20					
	Production	615	31,4	39					
	Services	905	46,2	42					
	Transformation	90	4,6	6					
Total Haute-Normandie		1960	100,0	107					
Île-de-France	Aménagement	1152	52,2	65					
	Production	645	29,2	59					
	Services	410	18,6	26					
	Transformation								
Total Île-de-France		2207	100,0	150					
					Total National	111734	100,00	6061	

Évolution de l'indicateur: Nombre de sections de 4ème et 3ème et effectif par secteur d'enseignement et type de contrat au niveau national

Secteur et Type de contrat	Section	2008		Nbre sections	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
		élève présent	% Elv tot		% Elv tot											
Public	Cycle orientation collège 1/1-Classe de 3ème de l'EA	867	26,08%	48												
	Cycle orientation collège 1/2-Classe de 4ème de l'EA	1104	33,20%	60												
	Cycle orientation collège 2/2-Classe de 3ème de l'EA	1354	40,72%	62												
Public		3325	10,7%	170												
Ry. approprié	Cycle orientation collège 1/1-Classe de 3ème de l'EA	167	0,97%	7												
	Cycle orientation collège 1/2-Classe de 4ème de l'EA	7095	41,25%	322												
	Cycle orientation collège 2/2-Classe de 3ème de l'EA	9940	57,78%	323												
Ry. approprié		17202	55,4%	652												
Temps Plein	Cycle orientation collège 1/1-Classe de 3ème de l'EA	482	4,58%	23												
	Cycle orientation collège 1/2-Classe de 4ème de l'EA	4260	40,45%	219												
	Cycle orientation collège 2/2-Classe de 3ème de l'EA	5789	54,97%	220												
Temps Plein		10531	33,9%	462												
Total National		31058	100,00%	1284												

Critères d'analyse de l'indicateur

Répartition régionale du nombre des sections de 4ème et 3ème et de l'effectif

Nombre d'établissements publics et privés de formation scolaire

Établissements	en 2008
Publics	215
Privés	607
Dont CNEAP	198
UNMFREO	361
UNREP	46
Divers	2
Total	822

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Part des internes, par niveau dans l'enseignement technique agricole en 2008 *

	public	privé	Total
VI et V (CPA, CLIPA, 4ème, 3ème, CAPA, BEPA)	12 813 56,2%	47 117 63,2%	59 930 61,5%
IV (Bac S, Bac Techno, Bac Pro, BTA)	17 355 60,4%	14 592 55,9%	31 947 58,2%
III (BTSA, CPGE)	2 542 21,8%	1 651 25,8%	4 193 23,2%
Total	32 710 51,8%	63 360 59,2%	96 070 56,4%

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Effectifs globaux à la rentrée 2008 par secteur d'enseignement

Secteur	effectifs
Public (1)	63 215
Privé temps plein	55 368
Privé rythme approprié	51 731
Total PRIVE (2)	107 099
Total (1) + (2)	170 314

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Répartition par catégorie socio-professionnelle des parents en 2008

	effectifs	%
Agriculteurs exploitants	22 017	12,9
Salariés agricoles	2 263	1,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	14 737	8,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13 776	8,1
Employés	36 513	21,4
Ouvriers	39 580	23,2
Professions Intermédiaires	21 603	12,7
Retraités	3 396	2
Autres personnes sans activité professionnelle	16 429	9,6
Total	170 314	100

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Part des filles par niveau dans l'enseignement agricole en 2008 *

	effectifs	%
VI (CPA, CLIPA, 4ème, 3ème)	12 491	39,1
VI (CAPA, BEPA)	39 243	60
IV (Bac S, Bac Techno, Bac Pro, BTA)	28 897	52,7
III (BTSA, CPGE)	7 421	41
Total	88 052	51,7

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Répartition par niveau des élèves en 2008

	effectifs	%
VI et V (CPA, CLIPA, 4ème, 3ème, CAPA, BEPA)	97 384	57,2
IV (Bac S, Bac Techno, Bac Pro, BTA)	54 847	32,2
III (BTSA, CPGE)	18 083	10,6
Total	170 314	100,0

Source : MISSI-DGER-Déc.08

* Les données correspondent à l'enquête sur les effectifs d'élèves présents au 1er octobre 2008 en France métropolitaine et DOM

**Répartition des élèves
dans les formations professionnelles en 2008
(France métropolitaine + DOM)**

Secteurs Professionnels	effectifs	%
Production	37 317	33,3
Aménagement	19 525	17,4
Transformation	4 602	4,1
Commercialisation	8 441	7,5
Services aux personnes	40 901	36,4
Services aux entreprises	1 498	1,3
Total	112 284	100

Source : MISSI-DGER-Déc.08

**Effectifs d'apprentis
par secteur en 2007
(France métropolitaine + DOM)**

Secteurs	Effectif	% du total
Production	13179	42,6
Aménagement	13494	43,6
Transformation	1 386	4,5
Commercialisation	1 594	5,2
Services	1 275	4,1
Total	30 928	100

Source : MISSI-DGER-Nov.08

**Répartition des apprentis
par niveau de formation en 2007
(France métropolitaine + DOM)**

Niveaux et diplômes	Effectifs	% du total
VI (3ème, CAPA, BEPA)	16 114	50,9
IV (Bac Pro, BTA)	9 392	30,4
III (BTSA)	5 422	17,5
Total	30 928	100,0

Source : MISSI-DGER-Nov.08

**Résultats définitifs aux examens session 2008
(France entière)**

Filière	Admis	Taux de réussite
CAPA	5 242	85,5%
BEPA	24 604	82,8%
BTA	505	75,9%
BAC PRO Agri et EN	12 650	77,9%
BAC S	1 552	89,3%
BAC TECHNO	4 609	76,6%
BTSA	9 096	74,4%
Total	58 258	80,1%

Source : MISSI-DGER-Déc.08

Siglier

BEPA	Brevet d'Études Professionnelles Agricoles
BTA	Brevet de Technicien Agricole
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CGAAER	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
CNEA	Conseil National de l'Enseignement Agricole
CREA	Conseil Régional de l'Enseignement Agricole
CTPC	Comité Technique Paritaire Central
CTPR	Comité Technique Paritaire Régional
DRAAF	Direction Régionale (ou directeur régional) de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRIF	Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation
ECTS	European Community course credit Transfert System (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
ECVET	The European Credit system for Vocational Education and Training (système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels)
IEA	Inspection de l'Enseignement Agricole
LMD	Licence-Master-Doctorat
ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole
PPI	Plan Prévisionnel d'Investissements
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations professionnelles des jeunes
PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
SPNF	Schéma Prévisionnel National des Formations
SRPF	Schéma Régional Prévisionnel des Formations

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Mission de la stratégie et des systèmes d'information
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Décembre 2008

